



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des Territoires
et de la Mer**

Saint-Lô, le

12 MARS 2026

Direction

Dossier suivi par : Stéphanie Cariou
Appel direct : 02 33 77 52 12

DECISION N°2026-001

Mél : ddtm-direction@manche.gouv.fr

Objet : Décharges de service pour les assemblées
générales de section

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA MANCHE

Vu la demande en date du 11 mars 2026 de Chantal BALNY, présidente de l'ASCEE-50,

J'accorde à l'ensemble des adhérents de l'ASCEE-50 une décharge de service pour assister
aux assemblées générales de sections qui auront lieu :

- le **jeudi 19 mars 2026** après midi pour les sections d'Avranches, Cherbourg et Granville
- le **jeudi 26 mars 2026** après midi pour la section de Saint-Lô

Les décharges de service sont accordées sous réserve des nécessités de service, en accord
par conséquent avec le supérieur hiérarchique de l'intéressé(e), et sous réserve de sa
présence effective à l'assemblée.



Le directeur départemental
des territoires et de la mer

Guillaume Barron